

Le BVP adopte une recommandation ?Publicité sur internet?

Après la Chambre de commerce internationale (CCI), le Bureau de vérification de la publicité (BVP) s'attaque, via une nouvelle recommandation, à la publicité sur internet. Il est rappelé : « la publicité placée sur le support internet doit respecter les règles déontologiques qui s'appuient sur les principes retenus, en particulier, dans le Code international de pratiques loyales en matière de publicité et les lignes directrices révisées en matière de publicité et de marketing sur internet de la Chambre de commerce internationale (édition 1998) ».Soulignant l'importance d'identifier aussi bien les acteurs que les contenus publicitaires mis en ligne, le texte insiste sur la nécessité de respecter les sensibilités diverses d'un public mondial ainsi que la vie privée des internautes et l'utilisation des données personnelles.